



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QUE conformément à l'article 956 du *Code Municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Aurélie informe la population que la séance au cours de laquelle le budget et le programme triennal d'immobilisations seront adoptés se tiendra le jeudi **15 décembre 2016**, à **19 h**, à la salle municipale, située au 149, chemin des Bois-Francis.

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À SAINTE-AURÉLIE, CE 6 DÉCEMBRE 2016.

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 6^e jour du mois de décembre de l'année deux mille seize (2016).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de décembre de l'année deux mille seize (2016).

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier